

PROCÉDURE POUR OBTENIR SON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES)

Suivre les étapes suivantes :

<http://www.education.gouv.qc.ca/ministere-de-leducation-et-de-lenseignement-superieur/>

1. Cliquez sur le lien :

2. Cliquez sur service en ligne

3. Cliquez sur dossier scolaire de l'élève

PROCÉDURE POUR OBTENIR SON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES DU MEES (SUITE)

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec English

Connexion aux Services en ligne

Le service en ligne est offert uniquement à la clientèle du secteur public en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP). Si votre situation ne relève pas de l'un ou l'autre de ces secteurs, vous n'avez pas la possibilité de procéder à la création de votre compte.

Adresse courriel

Mot de passe

Ouvrir une session

Créer un compte Mot de passe oublié?

Accès à l'information | Accessibilité | Nettequie | Politique linguistique | Politique de confidentialité

Québec
Gouvernement du Québec 2018

3. Cliquez sur créer un compte

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec English

Créer un compte

Notez qu'il ne peut y avoir qu'un seul compte par courriel et un seul compte par code permanent (code permanent de votre enfant, ce dernier ne pourra créer son propre compte).

Renseignements sur l'identité

Adresse courriel

Confirmer l'adresse courriel

Prénom

Nom

Date de naissance

Genre

Prénom du parent

Nom du parent

Renseignements scolaires

① Code permanent

① Numéro de dossier étudiant

Sécurité

① Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Le numéro de fiche (numéro d'étudiant) et le code permanent se retrouvent sur votre carte

5. Remplir les informations demandées

Le code permanent qui vous a été attribué par le Ministère est un numéro d'identification composé de 4 lettres suivies de 8 chiffres. Il figure entre autres sur le bulletin scolaire du secondaire et sur le relevé des apprentissages. Un seul compte peut être créé par code permanent.

Le numéro de dossier étudiant peut prendre différentes appellations (numéro de fiche, numéro d'élève, numéro de dossier, etc.) et apparaît sur différents documents scolaires tels : horaire, bulletin, carte étudiante (élèves du secondaire).

Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères et doit contenir au moins une lettre majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.